



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**PREFECTURE DE LA REGION POITOU-CHARENTES
PREFECTURE DE LA VIENNE**

Avis de recrutement sans concours

**Pour l'accès au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe du ministère de l'intérieur
au titre de l'année 2014 dans la région Poitou-Charentes.**

En application de l'article 22 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, un recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe de l'Intérieur est ouvert au titre de l'année 2014 dans la région Poitou-Charentes.

L'accès à ce corps administratif se fait **sans condition de diplôme**.

Les candidats doivent satisfaire les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un des Etats membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ;
- jouir de ses droits civiques ;
- se trouver en position régulière au regard du Code du service national ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- ne pas avoir de mention au bulletin n° 2 du casier judiciaire incompatible avec l'exercice des fonctions.

Ils doivent en outre compléter un **dossier d'inscription** disponible :

- par Internet <http://www.poitou-charentes.pref.gouv.fr> Rubrique Emplois et Concours - Concours et recrutement
 - par retrait à l'accueil du public des Préfectures de Poitiers, Niort, La Rochelle et Angoulême.
 - par demande écrite accompagnée d'une enveloppe affranchie au tarif lettre en vigueur.
- Le nombre total de postes à pourvoir est fixé à **5 pour la région Poitou-Charentes**.

Le dépôt des dossiers de candidatures se fait uniquement par voie postale à :

**PREFECTURE DE LA REGION POITOU-CHARENTES
PREFECTURE DE LA VIENNE
Bureau des Ressources Humaines
du Dialogue et de l'Action Sociale
Recrutement sans concours
Place Aristide BRIAND
86021 POITIERS CEDEX**

La date limite d'envoi des dossiers est fixée au **mercredi 7 mai 2014**, le cachet de la poste faisant foi. Tout dossier incomplet sera rejeté.

Il sera procédé à une présélection sur dossier des candidatures déposées. Les candidats présélectionnés seront invités à un entretien de recrutement courant juin 2014, destiné à vérifier leur aptitude à occuper l'emploi sollicité dans les Préfectures de la région Poitou-Charentes ou dans les services de Police.

En application du décret n°94-874 du 7 octobre 1994, les candidats recrutés sont soumis aux dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat.